



LES PARCOURS DE PÊCHE A LA CARPE DE NUIT SUR LA RIVIERE TARN - 2019

Tar.01 - "La Pointe" : De l'embouchure de l'Agout à la limite communale de Buzet sur Tarn - **rive gauche uniquement** et les deux rives sur la commune de Buzet

Tar. 02 - "Saint-Victor" : Du ruisseau de la Mouline à Rabastens à l'ancienne chaussée de St Sulpice

Tar. 03 - "Lisle-sur-Tarn" : De la chaussée de Lastours à Lisle sur Tarn, à la chaussée de Rabastens

Tar. 04 - "Saint-Sauveur" : Du pont de la N88 à Gaillac à la chaussée de St Sauveur à Montans

Tarn. 05 - "Brens" : Du barrage de Rivières à la chaussée St Michel à Gaillac

Tar.06 - "Rivières" : De la confluence du ruisseau de Bigar à Castelnau de Levis au barrage de Rivières

Tar. 07 - "Castelnau de Levis" : Du lieu-dit la Fondue (limite communale avec Albi) à la confluence du ruisseau de Bigar - **rive droite uniquement**.

Tar. 08 - "Canavières" : Du chemin des peupliers à l'ancienne chaussée de Jussens - **rive gauche uniquement**.

Les AAPPMA gestionnaires :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 02- Albi (Gaule albigeoise) | 32- Rabastens |
| 13- Gaillac | 38- Saint-Sulpice-la-pointe |

